Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260507-DCM_07_05_26_08-DE

COMMUNE DE TREFLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	
24 Avril 2026	
Membres :	
En exercice	15
Présents :	14
Votants :	15

Le 7 mai 2026, à 18 heures 00,

Le Conseil municipal de TREFLEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Thierry GAUDEC, Maire

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Eric PRONOST, Marie-Louise FAVRET, Stéphane KERBRAT, Véronique ILY Romane QUENEHERVE, Benjamin QUELENNEC, Claudie GUIVARCH, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Christian ABAZIOU, Elise ROLLAND

Absents, excusés : Anne BESCOND qui a donné procuration à Christian ABAZIOU

A été élue secrétaire de séance : Véronique ILY

DCM 07 05 26 08

Objet : Participation financière à l'école Notre Dame du Sacré Cœur de Tréflez

Comme chaque année, la municipalité statue sur la participation financière annuelle pour l'école privée de Tréflez dans le cadre de leur fonctionnement. Il est proposé de verser une somme globale identique à celle versée l'an passé, soit 59 940 €.

Cette participation sera payée en trois termes égaux, le premier en avril, le second en juillet et le solde en octobre 2026.

Voté à l'unanimité des membres présents/

Copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,
Véronique ILY

Le Maire,
Thierry GAUDEC

Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.